



Elections des représentants des parents d'élèves

publié le 01/10/2021

Aujourd'hui a été distribué à votre enfant le matériel de vote avec les modalités.

Cette année les votes se feront uniquement par correspondance ou par l'intermédiaire de l'élève avant la clôture du scrutin (au plus tard le vendredi 8 octobre à 15h)

L'urne sera placée au secrétariat où votre enfant pourra déposer l'enveloppe de vote.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.